



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 040-264004292-20260615-260615H2052H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Laurent CIVEL,.

Date de la convocation : lundi 08 juin 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Philippe DUPOUY, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Catherine HUREL, Véronique LAMOTHE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Hirondina DOS SANTOS, Jacques DURAND, Patrice LAGUE

Pouvoirs :

Sylvie DUBOURG a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Annie LABARTHE-SAGASPE a donné pouvoir à Nadège DUVERGÉ, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Christophe MESPLEDE a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

N° 20260615-032

EHPAD 5 RIVIERES - FINANCEMENT ART THERAPIE - ZOOTHERAPIE ET MEDIATION ANIMALE - GYM ADAPTEE

VU le courrier du Conseil Départemental des Landes du 30 avril 2026

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'EHPAD des Cinq Rivières et accepté dans le cadre des actions de prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif auprès de la Conférence des financeurs,

Monsieur le Président expose,

L'EHPAD des Cinq Rivières a déposé un dossier de demande de subvention « Action de prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif » auprès de la Conférence des Financeurs dans le but de proroger les prestations d'Art Thérapie, de Zoothérapie et médiation animale et de Gym adaptée pour les résidents.

Les Objectifs de l'action sont :

- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser en accompagnant la personne dans sa capacité à faire des choix et à les réaliser
- Maintenir le lien social
- Rompre l'isolement
- Favoriser ou restaurer l'estime de soi
- Accéder à la sensation de plaisir et de fierté



La Conférence des financeurs a alloué la somme de **13 000€**, permettant leur financement pour un an.

Cette subvention se décompose comme suit :

- Art Thérapie : 5 000 €
- Zoothérapie et médiation animale : 2 000 €
- Gym adaptée : 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

ACCEPTE la subvention précitée.

ARTICLE 2

AUTORISE le Président à signer tout document à cet effet

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le

18 JUIN 2026

Vice-Président

Christophe MARTINEZ

PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
CHRISTOPHE MARTINEZ

C.I.A.S

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.